

# PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le **22 Février**, le Conseil Municipal de la commune de VOUTEZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Jean-Claude REYNAUD, Maire. La convocation a été établie et affichée le 13 février 2023.

---

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs **Jean-Claude REYNAUD, Maire (Président de séance)**, Julie DALMON, Denis BARON, Frédéric GERAUDIE, Sophie CROUZEVIALLÉ, Marielle ROULET, Loïc JARRIGE, Elisabeth MOREL, Marie GOLFIER, Didier VERARDO, Raymond BOUTOT, Elodie NOPPE, Marie-Christine DERAEDT, Maël BARBE

**EXCUSÉS** : Arnaud VOUJOUR

**ABSENTS** :

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Nombre de votants** : 14

**Secrétaire de séance** : Denis BARON

---

Approbation du dernier Conseil municipal : mentionner 2% pour l'indemnité de Maël BARBE sur le compte rendu

### **1- Demande de subvention DETR – Voirie 2023**

La commission Voirie s'est réunie afin de faire le point sur l'ensemble des voies concernées par des travaux. Un plan sur trois ans a été établi ; Pour 2023, le choix s'est porté sur le plus urgent.

Un devis du bureau d'études DEJANTE a été présenté. La dépense s'élève à 119 722,72€ HT soit 143 667,26€ TTC.

La commune peut prétendre à 40% de subvention au titre de la DETR.

Monsieur le Maire précise que la subvention du département de 40% sera également octroyée dans le cadre de la contractualisation.

*Unanimité*

### **2- Demande de subvention DETR – Aménagement RD Traversée du Saillant**

Monsieur le Maire parle de la nécessité d'aménager la traversée du village du Saillant afin de sécuriser les riverains et les usagers de la route. En effet, la circulation est dense sur cet axe et la chaussée large accentue la vitesse des véhicules. Les bas-côtés n'étant pas aménagés, les piétons se retrouvent souvent en situation de danger.

Par ailleurs, cette voie traverse le village du Saillant, lieu touristique très fréquenté notamment en période estivale et cet aménagement le mettra en valeur.

Un devis du bureau d'études DEJANTE a été présenté pour une 1<sup>ère</sup> tranche (Rue de la Vézère) qui irait de l'entrée du village jusqu'à la Chapelle du Saillant. Les travaux concernent la collecte des eaux pluviales, l'intégration de places de parking et la végétalisation des espaces piétonniers. La dépense s'élève à 337 947,30€ HT soit 405 536,76€ TTC

Il est possible de prétendre à une subvention de 80 000€ au titre de la DETR

*Unanimité*

### **3- Demande de subvention Conseil départemental - Aménagement RD Traversée du Saillant**

Le même projet peut également être présenté auprès des services du Conseil départemental pour une subvention éventuelle de 25 000€

*Unanimité*

### **4- Demande de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne au titre de la gestion des eaux pluviales – Traversée du village du Saillant 1<sup>ère</sup> TRANCHE**

L'Agence de l'eau octroie aussi des subventions dans le cadre de la gestion des eaux pluviales avec la mise en œuvre de techniques alternatives. Il est demandé une aide de 100 000€ pour la première tranche

*Unanimité*

## **5- Demande de subvention auprès de l'état au titre des Fonds Verts. Aménagement Traversée du village du Saillant – Renaturation de l'espace urbain**

Monsieur le Maire parle de l'aménagement de la traversée du village du Saillant et notamment de la renaturation de cet espace fréquenté par de nombreux administrés et visiteurs. En effet, site touristique très apprécié par de nombreux vacanciers grâce à la chapelle du Saillant et ses vitraux de Chagall et le festival de la Vézère avec ses concerts organisés chaque été, il apporte une réelle renommée à notre village et à la Corrèze.

Un axe prioritaire est donné pour ce projet en matière de biodiversité :

- lutte contre l'effet d'îlot de chaleur sur un axe routier large et très exposé
- renaturation de l'espace, apport de plantes favorisant la biodiversité (mellifères) et plantation d'arbres
- conduite dirigée du fil d'eau des eaux pluviales vers les fosses de plantations, limitant ainsi le ravinement

Un devis du bureau d'études DEJANTE a été présenté. La dépense s'élève à 838 521,92€ HT soit 1 006 226,31€ TTC pour les trois tranches de travaux (tranche 1 : Entrée du Bourg jusqu'à la chapelle, Tranche 2 : Route du barrage jusqu'au porche et Tranche 3 : de la chapelle au pont)

Il est demandé auprès des services de l'état une subvention de 50% au titre des Fonds verts  
*Unanimité*

## **6- La délibération pour la demande de subvention concernant la restauration des matrices cadastrales napoléoniennes est ajournée car il est nécessaire d'avoir trois devis**

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire signale qu'il a rendu visite à Monsieur le Sous-Préfet pour qu'il apporte son soutien concernant les projets de Voutezac
- Lotissement des Fauconnelles : création de deux lots mais les devis pour les viabiliser sont élevés
- Les nids d'hirondelles ont été posés en présence de la LPO et des photos ont été faites et seront transmises au juge afin que la commune ne paye pas l'amende.
- Information des services fiscaux : Déclaration obligatoire des collectivités comme des particuliers de déclarer les biens immobiliers dont nous sommes propriétaires
- Prochain Conseil d'école en mars : les élus parlent de la question du dépose minute des élèves par les parents car c'est dangereux
- SIRTOM : Il faudra signaler aux locataires du logement des compagnons qu'ils doivent mettre leurs containers afin qu'ils soient collectés régulièrement

Le Maire

Le Secrétaire

Jean-Claude REYNAUD

Denis BARON